

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 69 (1930)
Heft: 17

Artikel: Le lit
Autor: Musy, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223218>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :

Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne

Pré-du-Marché, 7

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité Gust. AMACKER

Palud, 3 — LAUSANNE

Abonnement { Suisse, un an Fr. 6., six mois, Fr. 3.50

Étranger, port en sus.

Compte de chèques postaux II. 1160

Annonces { 30 centimes la ligne ou son espace.

Réclames, 50 centimes.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



PE L'ETAT CIVI.

SOT parâi ! clli l'Etat civi, lài a pas onna plièce dein lo paï qu'on ein ausse atant fauta. Dza tot petit, qu'on n'è pas plie gros qu'onna guelauma de patte, que lo tire-modò no fâ vêre lo sèlao dèvant qu'on vâie lè z'èpèlue, qu'on è nu quemet on vermé, on a fulta de l'Etat civi. Pétabosson no marqué su son grand lâivro et décide s'òn è on valet à bin onna fémalla. Et pi faut être bin conteint que sè trompa pas, rappoo à militero... Pllie tâ, quand onna tsermalâre no z'a attrapà on iâdzo pô lo cou et que vo bete sè botse su vôtûre potte, on lài dit : « Vu tè menâ à l'Etat civi ! » Et pi po fini, quand la moo vo fot on crotse-pî, po que lè dzein crâyan que vo z'ite sobra à tsavon, faut que Pétabosson lài ausse passâ. Lài a pas de nanâ autrameint.

Clliâo Pétabosson ein oûânt dâi iâdzo dâi courieuse. Se vo lè redio vouâ, lè pî po que vo lè z'âobliliâ pas.

On coup, — vo vo z'ein rappelâde, vo, lè vilhio, — lè on marchand de caïon que vint po on bouïbo, on novî citoyen de la terra. S'agit de lo marquâ su lo lâivro. Pétabosson ètai su lo pas de porta et lo maquinon lài raconte l'affère.

— Eintrâ, que fâ l'Etat civi. Vo mè montrerâ vôtûre papâ. Aprî cein, on verrâ.

— N'è pas on verrat, que fâ lo câienâ, lè onna caietta !

On autre coup, onna fémalla vint écrire sè z'annonce tota soletta.

— Et vôtûtron amouâirâo, que fâ lo pétabosson.

— Quemet cein !

— Oi, vôtûtron tsermalâ.

Et la poûra l'a répondu :

— Mè que crâyé que la Coumouna fournessâi tot !

Et po stasse que s'e passâi l'autr'hî et que la tigno d'on menstre. Sti coup se n'è pas veretâbiliâ, n'è pas ma fauta. Einfn, la vaitcè tote pelietta.

Manuvet et la Manuvetta que l'avant quarante ans entrie lè dôu l'arrevant vè Pétabosson po lão maryâ.

— Mon hommo n'è pas quie ! que dit Madama l'Officiere de l'Etat civi. D'ailleu vo lài ài rein de et ne savâi pas que vo voliâvi vo passâ la cordâ ào cou vouâ.

— Na, cein l'e bin veré. On s'e décidâ tot astout de fêre noutron voyâdzo de noce vouâ, du que pliâo. Adan, quand revint-te lo monsu ?

— Pas devant sti tantout.

— L'e que l'e maulési d'atteindre, fâ lo Manuvet. Vouâ on avâi lezi.

Adan, la Manuvetta, que n'avâi oncorâ rein de, fâ dinse :

— Eh bin ! sâ-to, Manuvet, du que Pétabosson n'è pas quie, on vâo adâ fêre noutra verya de noce

pè Dzenèva. Sarâi adâ atant de fé et pu, on sè mâryera ein revêgeant ! I-to d'acco ?

Lâi a rein que lè fenne po trovâ dinse tot tsaud lo remido.

Marc à Louis.

A PROPOS D'ORTHOGRAPHE.

AUTREFOIS, dans la société la plus raffinée, on usait d'une syntaxe très rudimentaire et l'on peut affirmer que l'orthographe n'a jamais embarrassé les gens d'esprit. Ainsi La Rochehoucauld, Saint-Simon et Mme de Sévigné ont laissé des chefs-d'œuvre littéraires dont l'orthographe était des plus fantaisistes, ce qui n'a pas empêché ces chefs-d'œuvre de passer à la postérité et d'être abondamment lus et commentés dans nos écoles.

L'orthographe fut souvent une affaire de mode. C'est ainsi qu'au temps de Marie de Médicis, par une façon de prononcer le français à l'italienne, on arriva à substituer le son « ai » au son « oi » dans presque toutes les finales sans pour cela modifier l'écriture. Exemple : « Les François combattaient les Anglois ». Ainsi s'est formée une tradition. Et voilà comment « reine » a remplacé « royne », féminin de « roy ».

Quant aux difficultés et aux embûches de la langue française, elles continuent à subsister et les étrangers n'arrivent pas à comprendre pourquoi nous écrivons, par exemple : « Les poules du couvent couvent » ou : « Nous portions des portions de viande » ou encore : « Nous relations nos relations » et : « Nos fils ont cassé ces fils. »

Alphonse Allais, qui fut l'un de nos meilleurs humoristes, a jadis publié ce distique amusant pour démontrer « l'inanité de la consonne d'appui » :

*Les gens de la maison Dubois, à Bone scient
Dans la froide saison du bois à bon escient.*

« C'est vraiment triste, ajoutait-il, d'avoir les vingt-deux dernières lettres pareilles et ne pas arriver à rimer. » Quoi de plus juste que cette observation ?

Mais le temps a passé. Aujourd'hui, l'instruction est largement répandue et l'enseignement de l'orthographe jouit de toutes sortes de faveurs auprès des pédagogues de notre temps. Si le jour de l'examen, les experts ne jugent plus de la valeur d'un maître d'école par le nombre de dictées, exemptes de fautes, fournies par les élèves, il n'en reste pas moins qu'une classe « forte en orthographe » jouit de la plus haute considération.

C'est vers la fin de mars que, dans tout le canton, les membres des commissions scolaires ont pénétré dans les classes et y ont apporté une enveloppe grise ou jaune contenant, avec les sujets de composition, la fameuse dictée d'examen. Cette dictée contient certaines difficultés, cela va sans dire, et que les petits écoliers ont surmonté tant bien que mal. Afin de rappeler à messieurs les experts que tout jugement, quel qu'il soit, doit, avant tout être empreint d'indulgence, je me permettrai de leur rappeler que Prosper Mérimée, l'écrivain bien connu, critiquait un jour, au château de Compiègne, les singularités de l'orthographe. L'empereur Napoléon III et l'impératrice lui donnaient la réplique en défendant la thèse contraire. Afin de convertir le couple impérial ainsi que les nombreux courtisans réunis dans ce salon, Mérimée imagina de leur dicter le

morceau suivant. En un clin d'œil le salon fut transformé en salle d'école et les plus hauts dignitaires de l'empire, comme les plus jolies femmes de l'époque, devinrent des écoliers attentifs.

Dictée :

« Pour parler sans ambiguïté, ce dîner à Sainte-Adresse, près du Havre, malgré les effluves embaumés de la mer, malgré les vins de très bons crus, les cuisseaux de veau et les cuissots de chevreuil prodigues par l'amphithéâtre, fut un vrai guêpier. Quelles que soient, quelque qu'exigües qu'aient pu paraître, à côté de la somme due, les arrières qu'étaient censé avoir données la douairière et le marguillier, il était infâme d'en vouloir, pour cela, à ces fusiliers jumeaux et mal bâties, et de leur infliger une râclée, alors qu'ils ne songeaient qu'à prendre des rafraîchissements avec leurs coreligionnaires. Quoiqu'il en soit, c'est bien à tort que la douairière, par un contre-sens exorbitant, s'est laissé entraîner à prendre un râteau et qu'elle s'est crue obligée de frapper l'exigeant marguillier sur son omoplate vieillie. Deux alvéoles furent brisées, une dysenterie se déclara, suivie d'une phthisie.

— Par saint Martin, quelle hémorragie ! s'écria la bâtrise.

A cet événement, saisissant son goupillon, ridicule excédent de bagage, il la poursuit dans l'église tout entière. »

L'histoire ne dit pas si Prosper Mérimée établit un tableau d'examen avec les noms, prénoms et année de naissance de ses élèves improvisés. On ne sait pas non plus s'il leur assigna à chacun une note d'après l'échelle officielle et s'il établit une moyenne générale. Par contre, on sait que le lauréat fut un étranger, le prince Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris dont la dictée ne comptait, sauf erreur, que trois ou quatre fautes. Le record du nombre de fautes fut détenu, ce jour-là, par une étrangère également, Eugénie de Montijo, impératrice des Français.

Alexandre Dumas fils, lequel fit paraître, dix-huit fautes, et qui se serait vu assigner la note 5, par n'importe quel expert de nos écoles vaudoises, invita très aimablement l'Autrichien Metternich à donner des leçons d'orthographe aux académiciens de l'époque.

Jean des Sapins.

LE LIT.

LE village de Brenens possédait, entr'autres immeubles communaux, certain bâtiment d'un aspect à faire pleurer. Non qu'il fut très laid en lui-même. Il était fait de bonnes pierres, datant d'une époque où l'on bâtit sérieusement, bien proportionné en toutes ses parties, il avait un toit de tuiles et un auvent pour protéger la façade... Mais tout cela, la façade, les tuiles, les pierres, les fenêtres sans vitres, les contrevents sans vernis, tout avait un air lugubre à faire peur aux petits enfants. Pas une plate-bande à côté de la porte d'entrée, pas un brin d'herbe dans ce qui avait été le jardin, pas même un moineau sous le toit. L'intérieur correspondait, et on aurait pu aller loin avant de trouver pire misère que celle où vivaient les trois hommes qui habitaient là, à savoir : Martial Destraz dit Mitaine, Aimé Bourbône dit Jambonneau et Bobine dont personne, si ce n'est peut-être l'a-

gent de police, ne savait le vrai nom. Ces trois citoyens étaient réunis là par la volonté du conseil municipal chargé de procurer un gîte à ces vieux et fidèles amis de la bouteille à qui ils ont héroïquement sacrifié famille, amis, espoir de fortune, sans compter le reste. Chaque fois que la municipalité avait à s'occuper de l'un de ces héros malheureux, le syndic disait à l'agent de police :

— Hardi, Eugène, fourre-moi cet oiseau à la Villa des Puces.

C'est ainsi que Mitaine, Jambonneau et Bobine s'étaient trouvés réunis pour former un bien curieux ménage. Sur les trois, il y en avait un généralement qui chômait (le plus souvent c'était Mitaine qui avait soixante ans) et qui était chargé de faire le ménage. C'était quelque chose à voir. Les autres partis, il se soulevait nonchalamment d'une paillasse éventrée qui était sa couche, ôtait les brins de paille restés sur ses vêtements, puis allumait le poêle de fonte situé près de la fenêtre par laquelle passait le tuyau, et mettait dessus la casserole. Cette casserole était tout un programme. Elle était intérieurement cerclée de plusieurs ronds, des ronds de soupe, surtout, et des ronds de tisane aux queues de cerises, mais il y avait aussi un rond de chocolat et un rond de fondue au fromage, souvenir d'un plantureux Sylvestre. Cette casserole, Mitaine la considérait un instant, se disant qu'il serait bon de la laver, mais peut ! après tout... Et il mettait dedans ce qu'il avait à y mettre, c'est-à-dire de l'eau pour faire son café. Une fois ce café bu, il nettoyait le logis, et, à l'aide d'un manche au bout duquel un souvenirs de balai persistait encore, il envoyait la poussière et les débris dans une fente du plancher assez large pour les recevoir. Après quoi, il se recouchait, mais point sur sa paillasse.

Dans un angle de la chambre, du côté opposé à la porte, l'œil étonné rencontrait un lit, un vrai lit de bois, de noyer peut-être, et ce lit était pourvu d'un sommier, d'un matelas et d'un duvet. Les draps et les oreillers y étaient aussi, mais il vaut mieux les passer sous silence... Ce lit, orgeuil de la Villa des Puces, auquel il eût pu servir d'enseigne, appartenait à Bobine qui en était fort jaloux et qui ne partait jamais pour sa journée sans interdire à son collègue Mitaine, quand celui-ci restait au logis, de prendre la liberté de s'étendre dessus. Il joignait à son interdiction des imprécations terribles et solennelles, car Bobine, qui autrefois avait été un assidu lecteur des livres de la bibliothèque communale, faisait volontiers des citations historiques ou bibliques qui pourtant n'effrayaient pas Mitaine puisque, sitôt son café bu, il prenait possession du lit défendu avec délices et volupté.

Au soir, quand Bobine rentrait, cela faisait une belle histoire... Le pauvre Mitaine s'entendait comparer à tout ce que la terre contient de vil ou de monstrueux tant qu'à la fin, Mitaine perdait patience et lançait son soulier quelque part, généralement dans une vitre. Jambonneau, alors intervenait et les secouait tous deux jusqu'à ce qu'ils fussent raisonnables.

C'est que Jambonneau, lui, était au-dessus de ces mesquineries. Ce plumard, il le regardait avec un vaste dédain, se demandant comment on pouvait le préférer à une journée ou deux de complète noce, et en lui-même, il lui arrivait de calculer combien de petits verres valait le tout, depuis le bois et le sommier qui probablement ne se séparaient pas, jusqu'au drap raide et couleur de pomme pourrie, et au duvet qui perdait ses plumes... Oui, oui, tout ça avait beaucoup de valeur, mais ne lui appartenait pas, et quand il voulait boire, il n'avait d'autre ressource que de travailler préalablement.

Or, il arriva qu'un certain printemps brumeux et malsain, Bobine tomba malade, et qu'il fallut le transporter à l'hôpital, où ce fut toute une entreprise de le rendre digne d'être admis dans une salle et de coucher dans un vrai lit. Il fallut le faire tremper pendant un temps assez long dans une eau de soude assez forte. Mais une fois terminée cette épreuve, Bobine fut admis au bien-être des draps blancs et des oreillers propres. Il ne regrettait que son duvet, et il parla une fois

de le faire venir, mais il n'avait pas fini de parler qu'il concevait l'énormité de sa demande et en rougissait, au figuré, bien entendu. A part ce petit inconveniend et un autre infligé par le docteur qui lui appliquait le supplice de l'abstinence totale, tout allait bien et Bobine s'apercevait à peine qu'il était malade. Un jour même, le docteur le déclara assez guéri pour céder sa place à un autre et, par un matin de pluie neigeuse, Bobine, les jambes sans courage et les idées vagues, se trouva sur le chemin de Brenens. A cause des nombreux cafés qu'il trouvait sur sa route, il n'arriva que le soir dans son *sweet home* où ses camarades ne l'attendaient pas.

— Voilà Bobine ! s'exclama Mitaine en train de racler quelque chose au fond de la casserole, tu es guéri ?

— Voilà, rien de trop... Tu n'aurais pas une goutte de café pour moi avant que je me fourre au plumard ?

— Ton plumard, dit Mitaine, tu me fais rire avec ton plumard.

— Eh bien quoi, mon plumard ? dit Bobine en regardant du côté où il devait se trouver. Il crut avoir la berlue en voyant qu'il ne s'y retrouvait point, et se frotta les yeux.

— Ton plumard, reprit Bobine d'un ton plein de rancune, Jambonneau te l'a négocié pendant que tu étais à l'hôpital.

— Où est-il, ce lâche, cette canaille, cette fripouille qui m'a négocié mon plumard pendant que j'agonisais sur un lit d'hôpital ?

— Ben quoi ? dit Jambonneau qui jusqu'alors avait fait le mort sur sa paillasse. Ton plumard ? Mitaine était tout le temps dedans... je n'avais pas tourné les talons qu'il s'y installait comme chez lui... Il ne valait bientôt plus rien, ton plumard, les deux jambes de devant commençaient à flancher... et puis Mitaine disait tous les jours que tu étais f..., que tu ne reviendrais pas...

— Canaille, continuait Bobine sans entendre, traître, apostat, il m'a négocié mon plumard, je n'ai plus un lieu où reposer ma tête...

Et, pour prouver son dire, il laissa tomber sur sa poitrine et se mit à pleurer.

L. Musy.

La Patrie Suisse. — On lira, dans la « Patrie suisse » du 23 avril, la fin de l'article consacré aux Usines Salzer. En ce premier printemps, où l'on recommence les promenades dans la campagne, M. F. Chodat nous parle, dans sa chronique scientifique, des « plantes vénéneuses », M. W. Suès continue sa revue, amusante et parfaitement documentée, des institutions internationales. Une page d'histoire littéraire, à propos du centenaire d'Etienne Eggis; les constructions de la nouvelle centrale de Leyzin; des actualités; des vues du printemps en Suisse complètent ce beau numéro.

Un entraînement. — Je vois que vous déjeunez dans un restaurant à bon marché. Avez-vous fait des pertes ?

— Non, je suis même dans une période de veine.
— Alors ?...

— C'est bien simple. Ma femme veut diriger la cuisine à partir de la semaine prochaine et j'y prépare mon estomac.

LE PATER DU CHEVAL.

A M. Marcel Favre à la Débridée.

T'IDEE de cette oraison peu canonique appartient à un Américain, propriétaire d'une grande écurie. Beaucoup d'âmes sensibles approuveront cette prière de cheval :

« O mon patron qui es mon maître sur la terre ! Donne-moi chaque jour, quand ma besogne quotidienne est accomplie, ma ration de foin et d'avoine.

« Pourvois-moi d'une litrière propre et sèche ; fais que je sois à l'abri de toutes les intempéries.

« Parle-moi, parce que ta voix est beaucoup plus efficace que les coups de fouet que tu m'infliges.

« Caresse-moi souvent pour me donner le goût au travail.

« Aux montées, n'aie jamais recours au fouet et aux descentes ne tire pas les rênes.

« Quand je ne comprends pas, ne me tourne pas de coups. Examine plutôt mes harnais et assure-toi que rien n'y manque et que mes fers ne me blessent pas les pieds.

« Quand je refuse de manger, examine ma

bouche, il est possible que j'aie des ulcères qui m'empêchent de mastiquer.

« Ne me coupe pas la queue, qui me priverait de mon unique défense contre les mouches, les taons, mes terribles persécuteurs.

« Enfin, mon maître sur cette terre, quand la vieillesse me rendra inutile, ne me condamne pas à mourir de faim et de douleur sous le fouet d'un cruel charretier. Tue-moi toi-même sans me faire souffrir et Dieu te traitera comme tu m'as traité.

« Si j'ai l'audace de t'adresser cette humble requête, je t'imploré de me pardonner au nom de Celui qui est né dans une étable. »

Nul doute que cette prière traduite du *Title*, touchera le cœur de beaucoup de propriétaires et de leurs employés. Ce touchant appel d'un cheval savant, sera entendu de tous les charretiers, à l'heure où la plus belle conquête de l'homme est sur le point d'être détrônée par les véhicules à moteur !

Stamboul, 18 avril 1930.

Xem Sioul, pacha.

Un avantage. — A la table d'un restaurant, un voyageur indigné :

— Oh ! encore une punaise dans mon potage !

Et le garçon, avec un gracieux sourire :

— Monsieur devrait être content ; c'en est une de moins dans son lit.

POUR UN FAUX-COL.

A YANT glissé son décime dans la fente, mon ami conçut une effroyable colère en constatant que rien ne bougeait à l'appareil et que la tablette de chocolat annoncée ne se présentait pas.

— Tas de voleurs ! écuma-t-il.

Et il ajouta :

— Je viendrai cette nuit avec une cartouche de dynamite et je ferai sauter leur damnée machine.

— Voilà, fis-je, une bien excessive vengeance pour une malheureuse pièce de deux sous.

— Ça n'est pas pour les deux sous ! Les deux sous, je m'en moque ! Mais je ne veux pas qu'on se f... de ma fiole.

Je connais, en effet, peu de gens aussi susceptibles que cet ami.

Toujours prêt à s'imaginer que l'humanité entière s'est liquée pour le dépouiller, il ne décolère pas et rumine sans relâche les plus éclatantes et les plus cruelles revanches.

S'étant aperçu un jour que son épicerie lui avait vendu une livre de sucre de 485 grammes, il revint le lendemain et projeta dans les olives et les pruneaux de l'indélicat boutiquier une pleine poignée de poivre.

— Ce n'est pas pour les 15 grammes de sucre, s'excusait-il gentiment. Les 15 grammes de sucre, je m'en moque ! Mais je ne veux pas qu'on se f... de ma fiole !

En une autre circonstance, les choses allèrent plus loin encore.

Dans un hôtel de Marseille, où il descendait d'habitude, il constata, en faisant sa malle pour le départ, qu'il lui manquait un faux-col.

Nul doute ! Un garçon de l'hôtel avait, en son absence, ouvert la malle et dérobé l'objet.

Mon ami ne fit ni une, ni deux. Au lieu de revenir à Paris, où l'appelaient ses affaires, il s'embarqua sur un vapeur en partance pour Trieste.

Trieste — qui l'ignore ? — est, avec Hambourg, le grand marché européen de bêtes féroces.

L'homme eut la chance de tomber, tout de suite, sur une véritable occasion : un sale jaguar adulte, dont le mauvais caractère aurait lassé la patience d'un saint et qu'on lui abandonna pour un prix dérisoire.

Ce jaguar fut introduit dans une forte malle, une de ces fortes malles où la tôle d'acier joue un rôle plus considérable que l'osier ou la toile cirée.

Un rapide steam-boat ramena vers Marseille le monsieur grincheux et son farouche compagnon.

Le jaguar qui, à l'état libre, n'est déjà pas d'une mansuétude désordonnée, perd encore de sa sociabilité par le séjour d'une semaine dans une malle, même quand son maître a pris la précaution d'enfermer avec lui une dizaine de kilogrammes de viande de cheval de premier choix.